

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE (ACS)

Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et aux circulaires du Ministère de la santé  
DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000

<b>Coordonnées du demandeur / Contact details of the ACS owner :</b>  <b>Etablissements de SAINT-QUENTIN</b> Zone 3 - 4, rue Einstein - Ducos B.P. 3748 98846 NOUMEA Cedex NOUVELLE-CALEDONIE	<b>Nom(s) commercial(aux) du produit fini / Commercial name(s) of the finished product :</b>  Tube PE100 en résine SCGC HDPE H1000PC
---	---

**Type de produit fini / Type of finished product :**

<input checked="" type="checkbox"/> tube / pipe	<input type="checkbox"/> Réservoirs / Storage systems	<input type="checkbox"/> joint / seal, gasket, o-ring...
<input type="checkbox"/> revêtement pour tubes / coating for pipes	<input type="checkbox"/> Produits pour réservoirs / Products for storage systems	<input type="checkbox"/> composant d'accessoires / accessories component
<input type="checkbox"/> produit de jointoyage / sealing product	<input type="checkbox"/> raccord et manchon / fittings	<input type="checkbox"/> autre / other :

**Nature du matériau / Type of material :**

<input type="checkbox"/> polychlorure de vinyl PVC	<input type="checkbox"/> polybutylène PB	<input type="checkbox"/> ethylene-propylène EPDM
<input type="checkbox"/> PVC surchloré PVC-C	<input type="checkbox"/> polyamide PA	<input type="checkbox"/> butadiène-acrylonitrile NBR
<input checked="" type="checkbox"/> polyéthylène PE	<input type="checkbox"/> polytétrafluoroéthylène PTFE	<input type="checkbox"/> autre / other :
<input type="checkbox"/> polyéthylène réticulé PEX	<input type="checkbox"/> acrylonitrile-butadiène-styrène ABS	
<input type="checkbox"/> polypropylène PP	<input type="checkbox"/> à base de résine époxydique / epoxy resin	

**Température(s) d'utilisation / Temperature(s) for the use :**

<input checked="" type="checkbox"/> Eau froide / Cold water	<input type="checkbox"/> Eau chaude / Warm water	<input type="checkbox"/> Eau très chaude / Hot water
---	--	--

Commentaires / Comments : renouvellement / renewal 23 MAT LY 107  
Couleur du matériau / Material color : noire / black  
**N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference :** 24 MAT LY 109

**Formulation chimique / Chemical formulation :**  
Vérifiée par le laboratoire et conforme aux listes positives  
Checked by the laboratory and conform to the positive lists

**Essais de migration réalisés selon les normes NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 ou -2:**  
**Migration tests performed according to the standards NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 or -2 :**  
Rapport S/V testé / S/V tested ratio : 19,6 dm-1 (NF EN 1420, NF EN 13052-1) & 19,6 dm-1 (NF EN 12873-1)  
Facteur de conversion associé / Associated conversion factor : 20 day/dm  
Date des essais/Tests date : du 27 Mars au 13 Avril 2024. / from March 27 to April 13, 2024.  
Commentaires : Les essais d'inertie n'ont fait apparaître aucune anomalie. Les résultats sont conformes aux critères d'acceptabilité fixés en annexe 1.  
Comments : The migration tests do not bring out any anomaly. The results are in accordance with the acceptance criteria set out in annex 1.

**Attestation délivrée par / Certificate issued by :** Christelle AUTUGELLE      Signature :  
Responsable Laboratoire MCDE  
CARSO-LSEHL

A la date du / Date of issue : 24 Mai 2024  
Date d'expiration de l'ACS / Expiry date : 24 Mai 2025  
Commentaires / Comments : renouvellement / renewal 23 MAT LY 107

## ANNEXE 1 – Critères d'acceptabilité

Paramètres	Méthodes de mise en eau	Méthodes d'analyse	Critères d'acceptabilité	Unités
S é r i c i	NF EN 1420	NF EN 1622	1) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm : - Après 10 jours : si TON/TFN $\leq$ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté - Après 10 jours : si TON/TFN $>$ 16,0 alors le produit est réputé avoir échoué - Après 10 jours : si 8,0 $<$ TON/TFN $\leq$ 16,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si TON/TFN $\leq$ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN $>$ 8,0 alors le produit est réputé avoir échoué. 2) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm, raccords, accessoires, membranes, joints et adhésifs : - Après 10 jours : si TON/TFN $\leq$ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si TON/TFN $>$ 4,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si 2,0 $<$ TON/TFN $\leq$ 4,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si TON/TFN $\leq$ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN $>$ 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué.	mg/L PbCo
			<ul style="list-style-type: none"> <li><math>\leq</math> 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés</li> <li><math>\leq</math> 0,5 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés</li> </ul>	
S é r i e	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 1484	- Après 10 jours : si COT $\leq$ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si COT $>$ 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si 0,5 $<$ COT $\leq$ 2,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si COT $\leq$ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi. Si COT $>$ 0,5 alors le produit est réputé avoir échoué.  <ul style="list-style-type: none"> <li><math>&lt;</math> CM(Trobinet (BPA : non détecté)</li> </ul>	mg/L
			à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	
2	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 15768	Pour l'eau froide à 10 jours (3ème période de migration) ou à 31 jours (9ème période) en cas d'essais prolongés : <ul style="list-style-type: none"> <li><math>\leq</math> 1 par pic</li> <li><math>\leq</math> 5 pour la somme des pics</li> </ul>	µg/L
			à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	
2	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN ISO 17294-2 + NF EN 1483 ou NF EN ISO 17852 ou NF EN 12338	$\leq$ 0,1 x LQ* (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007*) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
			$\leq$ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	
* CM(Trobinet = Concentration maximale admissible au robinet / LP = listes positives / LQ = limite de qualité				

\* Arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées